

PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2025

Site naturel protégé de l'Étang de Bolmon

Site du Conservatoire du littoral

Communes de Châteauneuf-les-Martigues et Marignane



Illustration 1 : Ruines de usines de production de teinture de Garance
© Philippe GIABICONI

**Action réalisée avec le soutien financier
de la Région SUD et du Conseil Départemental 13
en partenariat avec le Conservatoire du littoral**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
---------------------------	---

I. OBJECTIFS DE GESTION	4
--------------------------------------	---

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

QUALITÉ DE L'EAU ET DES SÉDIMENTS

PAYSAGE ET PERCEPTION DU SITE

ACTIVITÉS HUMAINES ET ACTEURS

ACCUEIL DU PUBLIC ET FRÉQUENTATION

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES DU GESTIONNAIRE

II. PROGRAMME D'ACTIONS PRÉVISIONNEL 2025	5
--	---

ACTIONS COURANTES DE GESTION DU SITE

SUIVIS SCIENTIFIQUES

ACTIONS D'ENTRETIEN ET DE GESTION

GESTION DES USAGES

INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

VEILLES ENVIRONNEMENTALE

GESTIONS ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

PILOTAGE DE PROJETS

REHABILITATION HYDRO-ECOLOGIQUE DU GRAND VALLAT DU CEINTURON

BILAN ET AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LA LAGUNE DU BOLMON

ACCOMPAGNEMENT AUX PORTEURS DE PROJETS – CAS DE LA ZAC DES FLORIDES – MARIGNANE

MISE A PLAT ET REFONTE DU PLAN DE GESTION DU SITE DE L'ETANG DE BOLMON

CONCLUSION	9
-------------------------	---

INTRODUCTION

En 1991, les communes de Marignane et Châteauneuf-les-Martigues créèrent le Syndicat Intercommunal Bolmon-Jaï (SIBOJAÏ) afin de lutter contre le processus d'eutrophisation intense de l'Étang de Bolmon et protéger le cordon du Jaï.

Dans un contexte de pressions urbaines et industrielles particulièrement vives, le Conservatoire du littoral s'est joint à cette initiative communale afin de mener dès 1993 une politique d'acquisition et d'aménagement destinée à préserver l'Étang de Bolmon et les milieux périphériques.

Ainsi chaque année, le site naturel protégé de l'Étang de Bolmon ne cesse de s'agrandir au fil des acquisitions foncières faites par le Conservatoire du littoral et ce afin d'optimiser la gestion de ce territoire (presque 800 ha en 2020).

En 2016, une restructuration du SIBOJAÏ a permis l'émergence de nouvelles perspectives de gestion afin d'atteindre les objectifs de gestion identifiés dans le plan de gestion du site. Au travers de l'actualisation de ces statuts, en octobre 2016, le SIBOJAÏ a acté sa volonté de mettre en œuvre une gestion plus cohérente et durable. Une attention particulière est désormais portée à la préservation et/ou restauration de l'ensemble des milieux naturels qui composent son périmètre de gestion, à savoir l'Étang de Bolmon, le cordon du Jaï, les marais périphériques, les pelouses sèches, la pinède de Patafloux... De cette volonté est née une nouvelle programmation d'actions multiples et variées à mettre en œuvre.

En 2018 et dans le cadre de la rationalisation de la carte intercommunale, le SIBOJAÏ a été dissout et intégré à la Métropole Aix-Marseille-Provence dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Depuis, la Métropole AMP est en charge de la gestion du site de l'Étang de Bolmon pour le compte du Conservatoire du littoral.

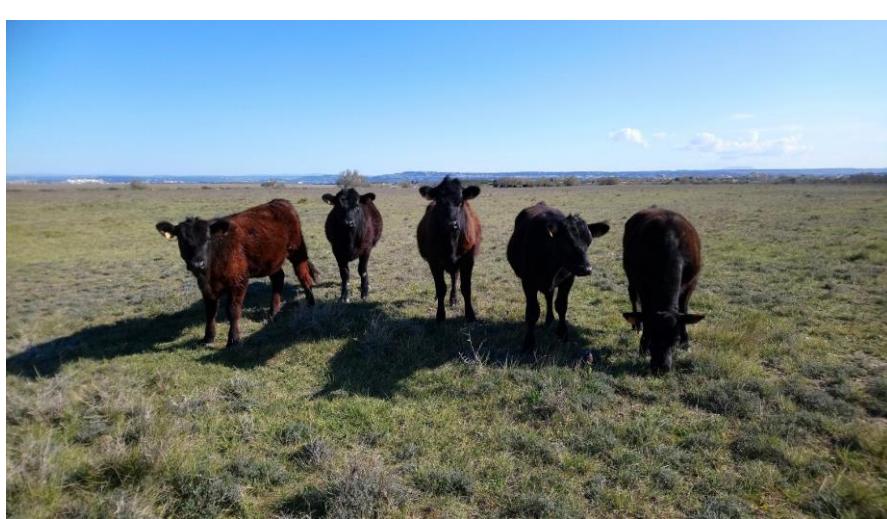


Illustration 2 : Pâturage de bovins Angus sur les Terres Hautes - © Élodie GERBEAU

I. OBJECTIFS DE GESTION

Le plan de gestion du site de l’Étang de Bolmon, élaboré en 2009 à la demande du Conservatoire du littoral identifie les objectifs de gestion suivants :

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

- **Objectif 1** – Préserver, restaurer, dépolluer et développer la qualité et la diversité des écosystèmes terrestres et aquatiques de l’Étang de Bolmon, ainsi que la diversité faunistique et floristique riches et spécifiques qu’ils abritent, dans le respect des Directives européennes Oiseaux et Habitats.
- **Objectif 2** – Préserver les milieux périphériques naturels et associés par le renforcement de la politique foncière

QUALITÉ DE L’EAU ET DES SÉDIMENTS

- **Objectif 3** – Tendre vers une résorption totale des pollutions directes et diffuses subies par cette lagune méditerranéenne, provenant des bassins versants
- **Objectif 4** – Améliorer la qualité de l’eau et des sédiments dans le respect des spécificités de l’Étang de Bolmon et des écosystèmes naturels présents afin d’atteindre son bon état écologique, conformément à la Directive Cadre sur l’Eau
- **Objectifs 5** – Restaurer et renforcer la fonctionnalité de cette zone humide

PAYSAGE ET PERCEPTION DU SITE

- **Objectifs 6** – Renforcer la lisibilité du site, de son caractère naturel et de sa cohérence en tant qu’entité écologique et paysagère fonctionnelle, notamment par le traitement des interfaces (entre l’étang et les zones urbaines, industrielles et agricoles)
- **Objectif 7** – Restaurer la valeur paysagère du site et mettre en valeur son patrimoine culturel et ses pratiques traditionnelles

ACTIVITÉS HUMAINES ET ACTEURS

- **Objectif 8** – Promouvoir et pratiquer des activités humaines respectueuses des écosystèmes et de leur fonctionnement
- **Objectifs 9** – Générer une appropriation forte du site par ses usagers et favoriser l’investissement des acteurs pour la gestion et la préservation du site

ACCUEIL DU PUBLIC ET FRÉQUENTATION

- **Objectif 10** – Renforcer l’information et la sensibilisation du public sur le patrimoine de ce site fragile, sa préservation et le développement durable
- **Objectif 11** – Améliorer l’accueil du public et concilier les différents usages
- **Objectif 12** – Concilier fréquentation et préservation des écosystèmes (organisation et maîtrise de la fréquentation dans les conditions compatibles avec la protection des milieux naturels)

MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES DU GESTIONNAIRE

- **Objectif 13** – Mettre en place les moyens humains et techniques pour une gestion cohérente et efficace, les adaptés aux fortes pressions subies par le site (importante fréquentation, multiplicité d’usages, pression urbaine, pratiques illégales et abusives...)

A partir de ces objectifs de gestion, des actions ont été définies. Sont présentées ci-après le programme des actions prévues pour l’année 2025.

II. PROGRAMME D'ACTION PRÉVISIONNEL 2025

En tant que gestionnaire du territoire de l'Étang de Bolmon, la Métropole Aix-Marseille-Provence se voit confier des missions multiples pour garantir une gestion durable de cet espace naturel exceptionnel. Parmi ces missions figurent notamment l'amélioration des connaissances, la préservation et/ou restauration des milieux, la concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire suivantes, l'information, la sensibilisation et l'éducation à l'Environnement, etc.

Les actions listées ci-dessous tendent à répondre aux objectifs de gestion du site. Leur programmation concerne l'année 2025 (liste non exhaustive).

ACTIONS COURANTES DE GESTION DU SITE :

SUIVIS SCIENTIFIQUES

- Suivi des niveaux d'eau et échanges hydrauliques entre l'étang et les milieux périphériques
- Suivi naturalistes (orchidées, avifaune, odonates, etc.)
- Etude de « site occupancy » sur la population de Cistude d'Europe

ACTIONS D'ENTRETIEN ET DE GESTION

- Entretien des entrées de site, parkings, chemins et observatoires, ainsi que les terres agricoles situées au sud des marais (ramassage des déchets et gestion des décharges sauvages)
- Actions citoyennes de ramassage des déchets, dont certaines en partenariat avec les associations (chantiers bénévoles)
- Réalisation de travaux d'entretien des boisements et marais
- Entretien et développement de la signalétique du site
- Entretien des clôtures à taureaux

L'année 2025 sera marquée par le déploiement à plus grande échelle d'actions en faveur de l'insertion socio-professionnelle. Le site de l'étang de Bolmon a été identifié comme support d'insertion socio-professionnelle. Ainsi, des travaux seront réalisés par des associations de chantier d'insertion pour répondre à 4 thématiques :

- 1- Propreté,
- 2- Entretien de la végétation et lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
- 3- Réhabilitation des milieux et gestion du mobilier (observatoires, panneaux de signalétiques, etc.),
- 4- Réhabilitation des corridors hydro-écologiques.

GESTION DES USAGES

- Rédaction et signature d'une nouvelle convention d'usage agricole en faveur d'une activité de maraîchage et/ou arboriculture (Appel à candidature lancé en octobre 2024 pour 1.5 ha de terres cultivables)
- Lancement d'un nouvel appel à candidature agricole viticulture ou arboriculture sur 2 ha de terres cultivables.
- Animation des conventions d'usages et concertation avec les acteurs du territoire tels que :
 - Les 3 sociétés de chasse conventionnées ;
 - Les agriculteurs (pâturage bovin, pâturage équin, viticulture, oléiculture) dont 2 sont actuellement conventionnés ;

- Les cavaliers (pensions équestres, centre de dressage, centre de loisirs Grand Public, particuliers, etc.) dans la continuité de l'atelier « Activités équestres » de novembre 2024 (rencontre des acteurs, échanges sur les enjeux du site et attentes des cavaliers pour une meilleure intégration des enjeux environnementaux et soutien aux activités socio-économiques) ;
- Les kite surfers, avec une association implantée sur le spot de kite du Jaï (KITE 13 non conventionnée à ce jour).

(Liste non exhaustive)

INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

- Visites guidées sur site : Journée Mondiale des Zones Humides, Semaine Européenne du Développement Durable, Journées Européennes du Patrimoine, etc.
- Organisation d'événements à thèmes : conférence Projection de film-Débat, ateliers de découverte, rencontres techniques, etc.
- Élaboration de support de communication et pédagogiques pour présenter le site, sa gestion, les enjeux de préservation des zones humides (exposition roll-up, « topo rando », affiches dans les observatoires, etc.)
- Diffusion des connaissances acquises auprès des acteurs du territoire
- Déploiement du programme « Classes engagées » de la Métropole AMP en faveur de l'éducation à l'environnement auprès des écoles primaires : ressources pédagogiques, formation des enseignants souhaitant devenir autonomes, animations en classe et en extérieur.



VEILLES ENVIRONNEMENTALE

- Réalisation de veille environnementale : Police de l'Environnement, repérage des dégradations, etc.
- Veille sanitaire : surveillance en partenariat avec les acteurs locaux (Mairies, services de secours, acteurs conventionnés), développement des connaissances pour une meilleure gestion du risque sanitaire, interventions pour réduction du risque sanitaire (ex : évacuation d'animaux morts)

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

- Réalisation de programme et budget prévisionnels
- Rédaction de rapports d'activité
- Dépôt de dossiers de subvention et suivi des dossiers

PILOTAGE DE PROJETS :

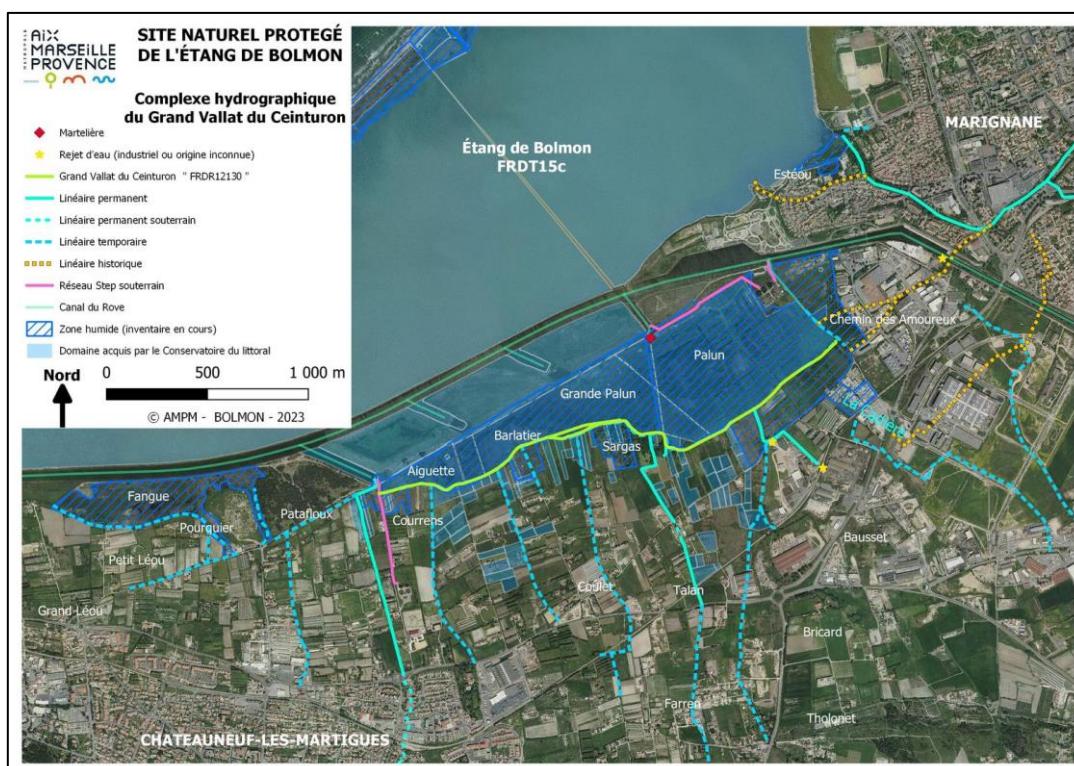
Aux actions de gestion courante du site naturel protégé de l'étang de Bolmon s'ajoute le pilotage de projets innovants et structurants pour la réhabilitation durable du territoire en lien avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et zones humides) et la valorisation/préservation des zones humides sur le territoire de la Métropole AMP.

- **Réhabilitation hydro-écologique du Grand Vallat du Ceinturon (GVC), sur maîtrise foncière du Conservatoire du littoral :**

Afin de réhabiliter le GVC, sur le plan hydro-écologique et socio-économique, une étude a été lancée en 2022 afin de réaliser un **DIAGNOSTIC TECHNIQUE sur le plan hydraulique et écologique**, ainsi qu'un **DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE** du territoire pour une meilleure connaissance des acteurs concernés en vue de leur mobilisation pour garantir une co-construction territoriale du projet.

Sur la base de cet état des lieux, restitué en 2024, des propositions d'études et d'acquisition de données complémentaires ont été faites par les bureaux d'études. Ce bilan sera présenté en détails aux partenaires institutionnels et techniques dès janvier 2025 afin d'en dégager les priorités d'action au regard des enjeux.

Puis les enjeux seront mis à jour et hiérarchisés afin de constituer un **PROGRAMME DE TRAVAUX ou autres mesures de gestion (à inscrire lors du renouvellement du plan de gestion)**, permettant ainsi d'atteindre les objectifs de préservation et réhabilitation de la masse d'eau du GVC (Directive Cadre sur l'Eau), en concertation avec les acteurs du territoire. A noter que ce projet vise à privilégier **la mise en œuvre de travaux et le développement de mesures de gestion fondées sur la nature** afin de bénéficier pleinement des services écosystémiques offerts par les milieux naturels et notamment les milieux aquatiques.



En parallèle de cette phase d'acquisition de données complémentaires, des travaux vont être réalisés dès 2025 par la Métropole AMP afin, en autre, de réduire le risque inondation sur les secteurs prioritaires déjà identifiés (thématiques 3 et 4 du lot 3 « Etang de Bolmon » du marché insertion, en complément de l'accord-cadre TRAVAUX GEMAPI).

- **Bilan et amélioration des connaissances sur la lagune du Bolmon** en vue de sa réhabilitation durable sur le plan hydro-écologique et socio-économique :

Lancé en 2023, ce projet porte sur la réalisation d'une **compilation de données existantes** sur la lagune du Bolmon pour la réalisation d'un état des lieux complet sur l'**état de conservation actuel de la lagune**, avant mise en œuvre des mesures de réhabilitation (réouverture des bourdigues, réouverture du tunnel du Rove à la courantologie, gestion des eaux de pluie du BV, phytoépuration, etc.).

Le bilan des connaissances a été restitué en 2024 par les bureaux d'études, une phase d'acquisition de données complémentaires est envisagée en 2025 afin de compléter l'état des lieux initial.

Il sera ensuite question de définir l'**état de référence** vers lequel doit tendre la lagune afin d'être considérée en bon état écologique et physico-chimique d'après la nouvelle méthodologie d'évaluation des habitats lagunaires oligo-mésohalins.

- **Accompagnement auprès des porteurs de projets économiques pour définition de mesures compensatoires ambitieuses** en lien avec le développement économique de la ZAC des Florides à Marignane : projet de reconnexion hydraulique et réhabilitation des corridors écologiques du bassin versant du marais des Paluns, dans lequel se situe la ZAC.

Ce projet s'inscrit dans l'esprit du projet du GVC, en focalisant sur la préservation et/ou restauration des continuités hydro-écologiques et ce à une échelle hydrographique cohérente, celle du bassin versant.

A l'issue d'un diagnostic hydro-écologique du bassin versant des Paluns, les études, débutées en 2022, portent sur la définition d'un programme de travaux visant à remédier aux dysfonctionnements identifiés dans le fonctionnement des corridors hydrauliques et écologiques du bassin versant. En 2025, les études se poursuivront.



- **Mise à plat et refonte du plan de gestion du site de l'étang de Bolmon :**

Dans la continuité des éléments présentés ci-dessus, il a été décidé de proposer une mise à plat du plan de gestion, afin d'intégrer les nouvelles connaissances, mettre à jour les enjeux et leur hiérarchisation en vue de proposer de nouvelles fiches de gestion. Ce travail, débuté en octobre 2024, se déroulera au 1^{er} semestre 2025 selon 3 phases :

- **Compilation des connaissances** sur l'ensemble du territoire et rencontres multi-acteurs.
- **Mise à plat des enjeux** au regard de l'évolution du territoire ainsi que la nécessaire adaptation aux changements climatiques.

Mise à plat des fiches de gestion actuelles (plan de gestion 2010-2015) et proposition de nouvelles fiches actions au regard des enjeux du site mis à jour. Hiérarchisation des fiches avec, quand cela est possible, identification d'un maître-d'œuvre et moyens financiers nécessaires.

CONCLUSION

Afin de prendre en compte toute la mosaïque d'habitats, d'espèces et d'usages qui caractérise ce territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence a le souhait de mettre en œuvre un panel d'actions variées portant à la fois sur les volets écologiques et socio-économiques.

Ces actions seront réalisées dans le but d'apporter au territoire de l'Étang de Bolmon les ressources nécessaires à sa réhabilitation durable.



Illustration 3: Spot de kitesurf au Jaï – Marignane © Élodie GERBEAU